



## CONTRIBUER A L'ESSOR DU E-COMMERCE ET AU DEVELOPPEMENT DE SOLUTIONS INNOVANTES

**Lomé, le 22 mars 2018** – Des mesures règlementaires et de nouvelles offres internet pour contribuer à l'essor du e-commerce et au développement de solutions innovantes.

Lors de la présentation des vœux à la Nation début janvier, le Chef de l'Etat avait annoncé l'attribution d'une part des marchés publics aux jeunes et aux femmes entrepreneurs. Cette mesure s'est concrétisée avec l'adoption du Décret n°2018-028 du 1<sup>er</sup> février 2018 qui prévoit qu'une part d'au moins 20% des marchés publics soit attribuée aux jeunes et aux femmes entrepreneurs de nationalité togolaise et exerçant sur le territoire togolais.

Avec l'adoption en parallèle du décret portant réglementation des transactions et services électroniques pris en application de la loi sur les transactions électroniques n°2017-07 du 22 juin 2017 et l'arrivée sur le marché des offres des nouveaux fournisseurs d'accès internet à savoir TEOLIS et GVA Togo, le secteur du e-commerce tend à se développer. Ces mesures visent à instaurer une confiance certaine dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) en assurant la sécurité des internautes pour leur permettre de profiter pleinement des opportunités offertes par les TIC, notamment les services de e-commerce.

L'objectif poursuivi est que l'expansion de l'internet et la démocratisation de ses usages bénéficient pleinement aux togolais et les encouragent à développer des solutions innovantes. Ces solutions innovantes locales, au service de la modernisation de notre société, seront pleinement soutenues par la mesure d'attribution de 20 % des marchés publics aux jeunes et aux femmes entrepreneurs togolais.

**Contact presse :** [presse@numerique.gouv.tg](mailto:presse@numerique.gouv.tg)

**Le Ministère des Postes et de l'Economie Numérique** définit et coordonne la mise en œuvre de la politique de l'Etat dans les domaines des postes et de l'économie numérique. A ce titre, il traite des questions relatives au développement et à la promotion des activités postales et œuvre à la promotion et à la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC) en vue de l'émergence du secteur de l'économie numérique.

Depuis 2010, Cina LAWSON occupe les fonctions de Ministre des Postes et de l'Economie Numérique.